

BAREMES D'HONORAIRES DE Bertrand LEJUSTE

Inscrit au RSAC de CARCASSONNE N°831 228 473
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2019

VENTES

Immeubles à usage d'habitation			
Prix Net Vendeur T.T.C.	Honoraires T.T.C.		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu' à 30 000 €	5000 €	5000 €	5000 €
30 001 € à 50 000 €	5500 €	5500 €	5500 €
50 001 € à 80 000 €	5500 €	5500 €	5500 €
80 001 € à 100 000 €	6500 €	6500 €	6500 €
100 001 € à 120 000 €	6500 €	6500 €	6500 €
120 001 € à 140 000 €	7250 €	7250 €	7250 €
140 001 € à 160 000 €	7250 €	7250 €	7250 €
160 001 € à 180 000 €	8000 €	8000 €	8000 €
180 001 € à 200 000 €	9000 €	9000 €	9000 €
200 001 € à 250 000 €	10000 €	10000 €	10000 €
250 001 € à 300 000 €	11000 €	11000 €	11000 €
300 001 € à 350 000 €	13000 €	13000 €	13000 €
350 001 € à 400 000 €	15000 €	15000 €	15000 €
400 001 € à 450 000 €	4 %	4 %	4 %
450 001 € à 500 000 €	4 %	4 %	4 %
500 001 € à 550 000 €	4 %	4 %	4 %
550 001 € à 600 000 €	4 %	4 %	4 %
600 001 € à 800 000 €	3.5 %	3.5 %	3.5 %
800 001 € à 1 000 000 €	3.5 %	3.5 %	3.5 %
1 000 001 € à 2 000 000 €	3.5 %	3.5 %	3.5 %
2 000 001 € et +	3 %	3 %	3 %

Précisions

- ❖ La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.
- ❖ L'agent commercial se réserve le droit d'arrondir ses honoraires à la baisse dans un maximum de 0,2%.
- ❖ Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- ❖ Les «fourchettes» de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté).
- ❖ Les honoraires affichés sur ce barème doivent être «effectivement pratiqués» (l. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- ❖ Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire.
- ❖ Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- ❖ Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.



SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€
Siret : 49172691500045
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€
Code ape : 6831Z - TVA INTRA N°FR04491726915
RCP S.A.A. - Police n° 105708080

Terrain à bâtir : 5000 € TTC